

219C0837  
FR0012789949-FS0472

22 mai 2019

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EUROPCAR MOBILITY GROUP**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2019, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 16 mai 2019 :

- la société Morgan Stanley & Co. International plc<sup>1</sup> (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir individuellement 246 298 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,15% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ; et
- la société Morgan Stanley France S.A.<sup>1</sup> (61 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir individuellement 13 187 665 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 8,19% du capital et 8,18% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent de la restitution d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP prêtées par la société Morgan Stanley France S.A. à la société Morgan Stanley & Co. International plc.

À cette occasion, la société Morgan Stanley Plc(c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 16 mai 2019, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales Morgan Stanley & Co. LLC, Morgan Stanley & Co. International plc et Morgan Stanley France S.A., 13 456 062 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 8,36% du capital et 8,35% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley France S.A.	13 187 665	8,19	13 187 665	8,18
Morgan Stanley & Co. International plc	246 298	0,15	246 298	0,15
Morgan Stanley & Co. LLC	22 099	0,01	22 099	0,01
<b>Total Morgan Stanley Plc</b>	<b>13 456 062</b>	<b>8,36</b>	<b>13 456 062</b>	<b>8,35</b>

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, (i) la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 22 099 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 246 298 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

<sup>1</sup> Contrôlée par Morgan Stanley Plc.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 161 030 883 actions représentant 161 222 362 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général